



# Retour d'expérience d'un opérateur de financement public

## Programme d'investissements d'avenir



LELARGE Anthony



2 mars 2018

# Plan

- Encadrement communautaire
- Périmètre d'intervention public
- Ambitions du PIA
- Dispositifs d'aide IRVE
- AAP Solutions intégrées de mobilité GNV
- Ouverture



# Encadrement communautaire



- Article 107.1 du TFUE : le principe d'interdiction des aides d'Etat

« Sont incompatibles avec le marché commun, dans la mesure où elles affectent les échanges entre les Etats membres, les aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions. »
  
- Article 107.3 du TFUE : dérogation au principe d'interdiction des aides

« Peuvent être considérées comme compatibles avec le marché commun : (...) c) Les aides destinées à faciliter le développement de certaines activités ou de certaines régions économiques, quand elles n'altèrent pas les conditions des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun (...). »

  - ➔ Sur la base d'encadrements précis : Recherche Développement Innovation, Lignes Directrices Environnement
  - ➔ Sur la base de critères : non-discrimination, transparence, incitativité
  - ➔ Selon des règles précises : taux d'aide maximum, obligation de notification

(Hors structures de recherche)

## Entreprises

- Subventions, Avances remboursables
- Prise de participation

## Territoires

- Subventions d'équipements
- Prise de participation (opérateur de transport par exemple)

## Usagers

- Subventions
- Incitations fiscales

Solution de mobilité  
(objet ou service)

Infrastructure

Usage

# Ambitions



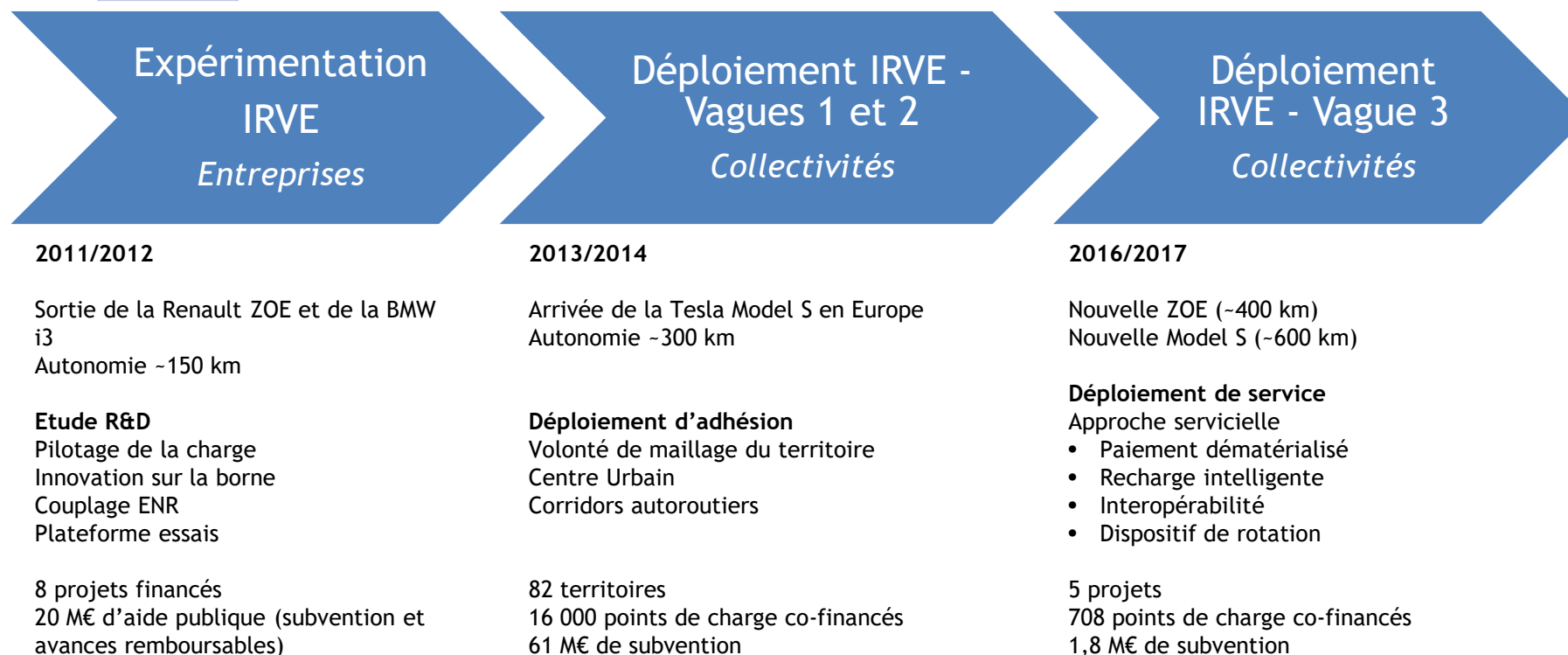
*Proposer un soutien financier à des projets de recherche et développement au travers desquels des entreprises investissent, en coopération avec d'autres entreprises et éventuellement des organismes de recherche, dans le développement et la démonstration de produits, services ou modèles économiques innovants et créateurs de valeur pour l'économie nationale*

- **Innovation**
- **Impact commercial et financier**
- **Eco-conditionnalité**
- **Impact économique et social, contribution au renforcement de la filière du secteur**
- **Impact de l'intervention publique**
  - Caractère incitatif de l'intervention
  - Effet de levier de l'intervention publique
  - Retours financiers envisageables pour l'Etat

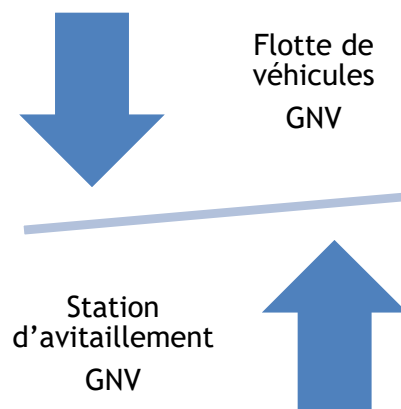
# Dispositifs d'aide aux Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)



## Infrastructures à destination des particuliers



## Infrastructures à destination des professionnels



### ● Objectif

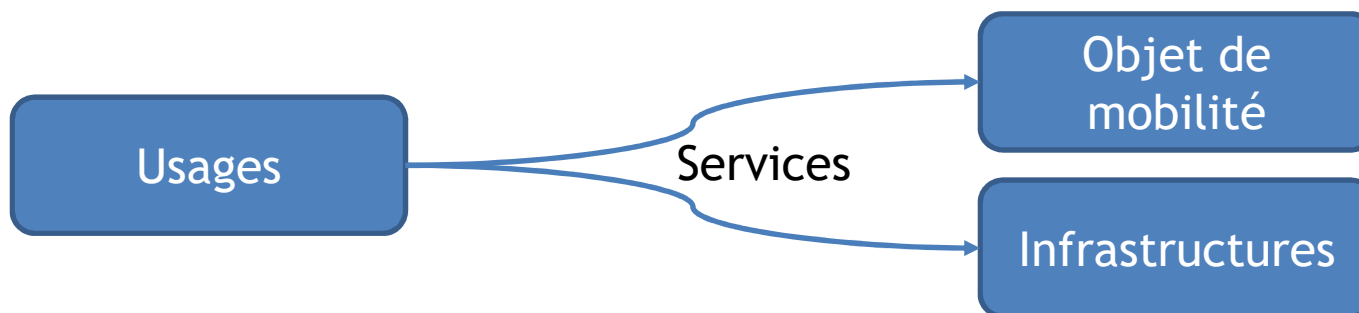
Atteindre une masse critique d'infrastructures d'avitaillement GNV et de véhicules de transport routier de marchandises GNV en conservant un équilibre de l'offre et de la demande

### ● Modalités

- Minimum de 5 stations par projet / 20 véhicules par station allant au-delà des normes actuellement applicables (EuroVI)
- Financement partenarial entre un propriétaire/exploitant d'infrastructure et des transporteurs : convention ADEME uniquement avec le porteur du projet qui reverse ensuite l'aide affectée aux véhicules à chaque transporteur du projet
- Engagement mutuel d'un volume fourni/consommé par station : accord de partenariat

### ● Lauréats

- 8 projets
- 381 M€ d'investissements prévisionnels dont 30 M€ d'aides d'Etat (forfait de 300k€ - 200k€ de subvention / 100k€ d'avances remboursables - par lot 1 station / 20 camions)
- 100 Stations à accès public / 2100 véhicules équivalent poids lourds prévisionnels
- Diversité d'acteurs
  - pour la distribution GNV : industriels, collectivités territoriales
  - pour les véhicules : PME, grands groupes, chargeurs



- Quel impact des nouveaux usages de la mobilité sur les infrastructures ?
- Anticiper la perspective de transports hybrides (particulier/en commun) de demain (notamment avec le véhicule autonome) sur la conception des infrastructures d'aujourd'hui
- Au-delà des infrastructures de distribution, quid des infrastructures de production ?





**Anthony LELARGE**

Direction des Investissements d'Avenir

Anthony.lelarge@ademe.fr

01.47.65.20.09

